

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1852.

Crédit supplémentaire de 52,300 francs au Département des
Affaires Étrangères pour l'exercice 1852.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous soumettre un projet de loi tendant à ouvrir au Budget du Ministère des Affaires Étrangères un crédit supplémentaire de 52,300 francs.

Ce crédit est destiné à solder :

- 1^o Des dépenses de matériel;
- 2^o Des frais à rembourser aux agents du service extérieur et
- 3^o Des dépenses imprévues se rapportant à l'exercice 1852 et aux années antérieures.

Vous le savez, Messieurs, une allocation figure au Budget sur laquelle se prélèvent les frais qu'entraînent l'entretien ordinaire de l'hôtel et des bureaux, l'entretien des meubles, l'éclairage et le chauffage des bureaux, et des appartements du Ministre. Cette allocation est de 37,600 francs, mais il en faut déduire une somme de 13,000 francs pour fonds secrets. La partie de ce chiffre consacrée au matériel est donc de 24,600 francs.

Lorsque mon honorable prédécesseur prit possession du Ministère des Affaires Étrangères, il constata qu'il existait un déficit de fr. 8,353 43 c^s. D'autre part, il dut prescrire des réparations devenues urgentes : ainsi, plusieurs salons furent restaurés et on renouvela, en partie, le mobilier qui s'y trouvait.

Si l'on veut considérer le caractère monumental et les dimensions peu ordinaires de l'hôtel des Affaires Étrangères, on comprendra sans peine que l'ameublement et l'entretien en sont très-onéreux.

J'aime à croire, Messieurs, que ces explications engageront la Législature à m'accorder la somme de 30,000 francs mentionnée dans le projet de loi ci-joint, pour couvrir la catégorie des dépenses que je viens d'indiquer.

Une somme de 14,800 francs est destinée à solder divers comptes arriérés de consuls, se rapportant, pour la plupart, à l'exercice de 1851. J'aurai l'honneur de vous rappeler, Messieurs, que les frais dont il s'agit sont d'une nature si variable, qu'il est impossible d'en fixer d'avance le montant annuel.

Enfin , Messieurs , une somme de 7,500 francs est réclamée pour dépenses imprévues ; elle doit servir à liquider :

- 1° Des fournitures d'instruments de traités et conventions ;
- 2° Des frais de remplacement de bornes-limites à la frontière des Pays-Bas ;
- 3° Des indemnités pour fonctions intérimaires exercées par des conseillers ou secrétaires de légation , en l'absence des chefs de mission appelés hors de leur résidence pour service de l'État.

Le Ministre des Affaires Étrangères ,

H. DE BROUCKERE.



PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département des Affaires Étrangères un crédit supplémentaire de cinquante-deux mille trois cents francs, à l'effet de solder :

- 1° Des dépenses de matériel;
- 2° Des frais à rembourser aux agents du service extérieur et
- 3° Des dépenses imprévues se rapportant à l'exercice 1852 et aux années antérieures.

ART. 2.

De ce crédit, trente mille francs seront ajoutés à l'art. 5 du chap. I^{er}; quatorze mille huit cents francs à l'art. 22 du chap. V, et sept mille cinq cents francs à l'art. 24 du chap. VI du Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1852.

Donné à Bruxelles, le quatorzième jour du mois de novembre mil huit cent cinquante-deux.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Affaires Étrangères,***H. DE BROUCKERE.***Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant,
chargé temporairement du Département des
Finances,***LIEDTS.**

*Crédit supplémentaire à demander pour des frais de Légation et de Consulat
de 1851 et années antérieures.*

1. M. DE GAMINDE, consul à Bilbao, Frais de 1838, 1839, 1840, 1844, 1847, 1850. fr.	103 94
2. M. PEIXOTO, consul à Praya, frais de 1849	500 »
3. M. O'SULLIVAN, ministre à Vienne, 2 ^{me} semestre 1851.	612 »
4. M. CLOQUET, consul général à GUATEMALA, frais de 1851	4,342 82
5. M. SCHEMBRI, consul à Malte, frais de 1851	128 59
6. M. VANDEWEYER, ministre à Londres, frais de 1851	843 66
7. M. DE WITTE, consul à la nouvelle Zélande, frais de 1851	96 90
8. M. TOSELLI, consul à Salonique, frais de 1851	328 56
9. M. BOSCH, Chargé d'affaires à Washington, frais de 1851	411 62
10. M. GRISAR, consul à Valparaiso, frais de 1851	556 22
11. M. DE LA CHARRIÈRE, consul à Lima, frais de 1851	75 75
12. M. BLONDEEL, chargé d'affaires à Constantinople, frais de 1851.	160 88
13. M. HINNEKINDT, consul à Syngaporo, frais de 1851	279 81
14. M. DE LANNOY, Dépêches télégraphiques du 4 ^{me} trimestre 1851	473 73
15. M. CEULEMANS, expédition de paquets pour l'étranger	349 72
16. M. HACHETTE, consul à San Francisco, frais de 1851	4,265 »
Vingt-trois consuls doivent encore transmettre leurs états; on porte de ce chef.	1,171 »
	<hr/>
TOTAL. fr.	14,800 »

Crédit supplémentaire à demander pour dépenses imprévues.

1. M. DROUET, indemnité pour intérim du 8 août au 11 octobre 1851	fr. 1,185 18
2. M. DUVAL, indemnité pour intérim du 1 ^r au 16 mars 1851	222 22
3. M. DE GRIMBERCHE, indemnité pour intérim du 13 août au 14 novembre 1851	875 »
4. M. DESMAISIÈRES, indemnité pour intérim du 14 au 28 octobre 1851	173 61
5. M. DROUET, indemnité pour intérim du 1 ^r janvier au 2 février et du 1 ^r juillet au 24 août 1852	1,592 59
6. M. CAROLUS, indemnité pour intérim du 9 au 15 juin et du 26 août au 3 septembre 1852	173 61
7. M. BEYENS, indemnité pour intérim du 1 ^r juillet au 31 octobre 1852	833 33
8. M. DE GRIMBERCHE, indemnité pour intérim du 8 avril au 15 mai 1852	369 44
9. M. MOYSES, calligraphie de la ratification du traité avec les Pays-Bas	20 »
10. M. COLPART, vérification de bornes-frontières	18 »
11. M. STÉVENS, livraison et placement de bornes	90 58
12. Gouverneur d'Anvers, restauration de bornes-frontières	79 90
13. M. VAN HAVERDEEKE, dépenses faites sur la côte d'Afrique	787 »
14. M. KIPX, calligraphie de traités et conventions	110 »
15. M. MARGAINE, reliures de portefeuilles pour traités	238 »
	Fr. 6,768 46 .
On ajoute à cette somme de fr. 6,768 46 c ^s , pour les dépenses imprévues de novembre et décembre, celle de	751 54
	TOTAL. fr. 7,500 »